

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

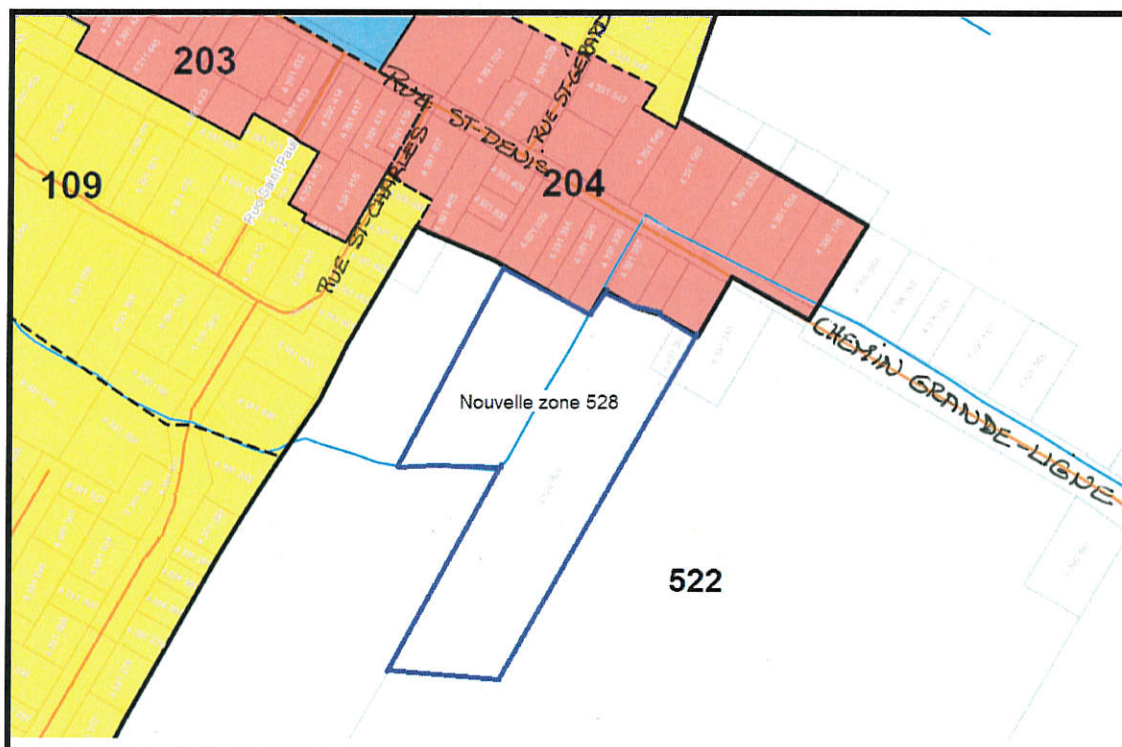
Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement 15-281 amendant le règlement de zonage no. 06-171 de la municipalité de Saint-Alexandre.

Lors de la séance régulière tenue le 16 mars 2015, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 15-281.

Avis est par la présente donné **qu'une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement aura lieu le 7 avril 2015, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 453, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre.**

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.

Le premier projet de règlement 15-281 a pour but d'amender le règlement de zonage numéro 06-171 afin de créer la zone 528 à même une partie de la zone 522. Le tout tel qu'illustré ci-dessous :



Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter et peut être consulté au bureau de la Mairie, situé au 453, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre durant les heures normales d'ouverture.

Avis public donné à Saint-Alexandre, ce 23 mars 2015.


Michèle Bertrand, Directrice générale